

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><u>O B J E T :</u></p> <p>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'ASSOCIATION LA FONT DEL GAT SUR L'EXERCICE 2020</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 36 Votants : 36 Délib. n°03 – 30/07/2020</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 22 juillet 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : DRAGUÉ Céline (T), GOMEZ Claude (T),

Absents ayant donné pouvoir :

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/08/2020 066-246600415-20200730-DE_023_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'association *la Font del Gat*, au titre des missions qu'elle mène en faveur de la gestion des chats errants sur la Communauté de Communes,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par cette association de protection des animaux, notamment la prise en charge de la stérilisation des félins ou la sensibilisation du public sur les problèmes engendrés par une prolifération d'animaux errants,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil communautaire,**

DECIDE de soutenir l'Association *la Font del Gat* dans le cadre de ses activités et des prestations qu'elle peut offrir sur le territoire communautaire,

ADOpte l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000.00€ (**QUINZE MILLE EUROS**), imputée à l'article 6574, chapitre 65,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la Communauté de Communes,

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/08/2020 066-246600415-20200730-DE_023_2020-DE